



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT 2016-2017
VILLE DE GRENOBLE

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	5
3. Services de transports collectifs et inter-modalité.....	7
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	7
5. Cadre bâti – Logements	10
6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	12
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	14
8. Conclusion	15
9. Fiche de synthèse 2016.....	15

1. Données générales

Informations administratives de la commune

Ville de Grenoble, 11 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble

162 780 habitants (INSEE 2016)

1 900 ha

Environ 8 567 habitants/km²

Contacts :

- Service Modes Actifs Déplacements Accessibilité : mission.accessibilite@lametro.fr Le Forum, 3 rue Malakoff, BP SC50053 38031 Grenoble cedex 01

Informations administratives de la CCA

La CCA a été créée par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2006. Elle est présidée par le Maire, et par délégation, l'élue déléguée à l'Accessibilité.

La liste des membres a été renouvelée par arrêté municipal du 30 Octobre 2008. Les membres de la CCA :

- les **élus** représentant la commune adjoints ou délégués à : l'accessibilité, l'urbanisme, la santé, l'action sociale et familiale, l'insertion professionnelle, l'éducation, les sports, la lutte contre les discriminations, l'animation et les droits de voirie.

- les associations représentant les personnes handicapées :

ADIMCP, Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de l'Isère

AFIPH, Association Familiale de l'Isère pour les personnes handicapées

AFM, Association Française contre les Myopathies

AMVH, Association pour Mieux Vivre le Handicap

APAJH, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

APF France handicap

ARDDS 38, Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds

ARIST, Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques

Association Parents Ensemble

ASG 38, Association des Sourds de Grenoble

AVH, Association Valentin Haüy

CDTEHD, Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits

COS, Commission des Personnes Handicapées, Ville de Grenoble

Figures Libres

Grenoble Handisport

OHE PROMETHEE

PVV, Point de vue sur la ville, pour les déficients visuels

SEP Rhône Alpes, Association des Sclérosés en Plaques

Terre de Siègne

UDEV, Union Dauphiné Savoie des Déficients Visuels

UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

- les associations d'usagers :

ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun

CLARG, Comité de Liaison des Associations de Retraités de Grenoble

CLUQ, Comité de Liaison des Unions de Quartier

CSF, Confédération Syndicale des Familles

FCPE, Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

Plateau Mistral – Eaux Claires

PEEP, Parents d'Elèves de l'Enseignements Public

- au titre des organisations syndicales :

CFDT, Confédération Française Démocratique du Travail, section syndicale Ville de Grenoble

Modalités de fonctionnement de la CCA

1 à 2 réunions par an, en séance publique depuis 2011

Rapports annuels réalisés : 2006/2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014/2015, 2016/2017

Sujets abordés :

- bilan budgétaire des actions de la Ville en matière d'accessibilité
- le bilan des travaux de voirie pour Grenoble (compétence de Grenoble-Alpes Métropole)
- les établissements recevant du public (Ad'Ap)
- le logement adapté (compétence de Grenoble-Alpes Métropole)

Selon les années : l'accès à la culture, à la vie sociale, au sport, la scolarisation des enfants en situation de handicap, le Mois de l'accessibilité en ville, les registres d'accessibilité, l'accès à l'emploi communal etc...

Budget des actions d'accessibilité de la Ville de Grenoble sur l'existant

Il s'agit des budgets relatifs à l'effort de mise en accessibilité sur l'existant, suivant les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005, et les ordonnances du 26 septembre 2014, relatives à la mise en place des Ad'Ap (agendas d'accessibilité programmée).

Les projets neufs prennent en compte l'accessibilité mais ne sont pas comptabilisés dans les données sur l'existant.

Budget primitif accessibilité 2006 / 2017, Investissement en € :

Dépenses nettes	Dépenses transférées à la Métro	
• 2006	864 000	
• 2008	1 163 800	
• 2011	1 305 880	
• 2012	1 162 950	
• 2013	1 084 550	
• 2014*	754 800	
• 2015**	571 700	407 500
• 2016	300 000	207 500
• 2017	603 500	315 000 ***

*Année électorale, pas d'opérations importantes lancées sur l'année

**Avec la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015, la compétence voirie et les budgets liés ont été transférés à Grenoble Alpes Métropole.

***Hors travaux rue Ampère

Dans un contexte économique contraint, la Ville réaffirme son engagement :

- Agenda d'accessibilité programmé de la Ville : 300 000 € en 2016, 603 500 € en 2017
- Rôle de proposition de la Commission grenobloise d'accessibilité, avec notamment un groupe de visite des ERP
- Convention avec le FIPHFP 2013-2016 (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et nouvelle convention tripartite : Ville de Grenoble, CCAS et Grenoble-Alpes Métropole signée avec le FIPHFP le 14 septembre 2017.

La Ville de Grenoble a été primée pour son investissement en matière d'accessibilité :

- Trophée 2015 de l'APAJH, Grenoble lauréate pour le Mois de l'accessibilité en ville
- Access City Award 2014, Grenoble est classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe
- Grenoble, ville la plus accessible de France, baromètre APF/l'Express 2013/2014, aucun baromètre publié depuis 2014.

2. Voirie et espaces publics

État d'avancement – Document d'accessibilité

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence voirie et accessibilité de la voirie est transférée à Grenoble- Alpes Métropole.

427 km de trottoirs dont 294 km accessibles en 2017

Source : mission Accessibilité Handicap, Grenoble Alpes Métropole

Le niveau d'accessibilité moyen de la Ville est de plus de 69% en 2017, et de plus de 80% en ce qui concerne le centre-ville.

Accessibilité trottoirs :	2004	2009	2011	2015	2017
Accessible :	37%	64%	68%	69%	69%

ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS 2017

Accessible	294186	68,86%
Difficilement praticable	15596	3,65%
Inaccessible	80741	18,90%
Partiellement accessible	318	0,07%
Pas de trottoir	36382	8,52%
Total général	427223	100,00%

Accessibilité carrefours :	2004	2009	2011	2015	2017
Accessible :	34%	54%	58%	60%	60%

CARREFOUR 2017

Accessible	788	60,34%
Inaccessible	183	14,02%
Partiellement accessible	113	8,64%
Pas de passage piéton	222	17,00%
Total général	1306	100,00%

Éléments de suivi 2016/2017

2016 Programme Accessibilité des trottoirs	Montant travaux de proximité et aménagement des trottoirs
Signalétique Office de tourisme	8 000
Rue Jean Prévost/ Dauphiné /école Chorier	111 800
Rue Diderot/ Polotti	7300
Reynier Libération	9600
Carrefour Dunant Barral de Montferrat	13 000
Carrefour Genin/ Nicolet	4 800
Chemin du Chapitre	20 000
Rue Casimir Bernier	7 900
Pont Verlaine, création d'un passage piéton	900
Grand Place, parvis, bandes de guidage	5 200
Jardin des Poètes, portillons	19 000
Montant total	207 500

2017 Programme Accessibilité des trottoirs	Montant travaux de proximité et aménagement des trottoirs
Carrefour Valmy/ Jeanne d'arc	5 200
Rue Gabriel Péri	70 000
Rue Marboeuf/ Guynemer	65 300
Rue Ampère	NC
Carrefour Ampère Diderot	565
Rue de New York (place PMR)	450
Rue Général Rimbaud	16000
Rue Lachmann / Jongking	8500
Rue Lachmann	5200
Rue Tiers (place PMR)	9400
Chemin de ronde	14 000
Pont de la citadelle (rive droite)	3 200
Route de Lyon	18 250
Rue des Bains	19 600
Rue Louise Michel	41 000
Rue Sidi Brahim	1 700
Rue Ninon Vallin (liaison arrêt de tram MC2)	16 300
Rue Elie Cartan (place PMR)	10 000
Passelle MJC Prémol	10 000
PMR Bouchayer	450
Cour des Mômes / cour Bossus	NC
Parc de l'Alliance	NC
Montant total	315 000 €

Le schéma directeur d'accessibilité ou PAVE est consultable en ligne sur le site web de la Ville

depuis 2004 : <http://www.grenoble.fr/50-handicap-et-accessibilite.htm>, ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux actions en matière d'accessibilité de la Ville (Agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Grenoble, événementiel du mois de l'accessibilité en Ville, et abattement facultatif sur la taxe d'habitation)

Bilan du stationnement adapté : (sur un total de 38 650 places en 2016)

2016 : 1050 places adaptées soit 2.71%

2015 : 1047 places

Bilan des feux sonores : (sur un total de 1 700 traversées piétonnes réglées par des feux en 2015)

2006 : 177 traversées équipées (246 dispositifs sonores)

2013 : 200 traversées équipées (370 dispositifs sonores), soit 13% des traversées piétonnes

2015 : 288 traversées équipées (550 dispositifs sonores), avec 177 dispositifs sonores sur le tram B et E, soit 16% des traversées piétonnes

2016 - 2017 gestion par Grenoble Alpes – Métropole : données non communiquées

3. Services de transports collectifs et inter-modalité

État d'avancement – Documents d'accessibilité

Compétence du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

Bilan 2016 :

En 2016 - 100% des stations de tram et des rames sont accessibles et 90% des arrêts de bus des lignes chrono et proximo sont accessibles (100% sur la commune de Grenoble ?).

Les 5 lignes de tramway sont accessibles.

Le nombre de voyages réalisés sur le service PMR, appelé service Flexo+ PMR, s'est établi à 46042 en 2016 soit une hausse de fréquentation de 2 % sur l'année. La croissance est en lien avec l'augmentation du nombre de voyages occasionnels.

Dispositif Access+ mis en place par le SMTC, afin de signaler les problèmes d'accessibilité. Il s'agit pour les personnes en situation de handicap de pouvoir faire remonter leurs réclamations concernant des problèmes rencontrés lors de leurs déplacements.

Source : données SMTC

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

L'Adap patrimonial de la Ville de Grenoble déposé en octobre 2015 porte sur une durée de 9 ans, 165 ERP, 1 IOP, cout global 12 M€

- **3 périodes**

Période 1, 2016-2018, 1,6 M€

Période 2, 2019-2021, 1,7 M€/an en moyenne

Période 3, 2022-2024, 1,7 M€/an en moyenne

- **Période 1, 3 phases**

- Phase 1, 2016, montant prévisionnel 300 k€ (réalisé 300 000 €)

- Phase 2, 2017, montant prévisionnel 500 k€ (réalisé 603 500 €)

Pour ces 2 phases, la priorité est :

- des petits travaux pour lever les obstacles permettant de répondre à l'usage et aux besoins (sécurisation des escaliers, boucle magnétique, visiophone, sanitaires, etc....)

- des études préalables aux opérations

- Phase 3, 2018, montant prévisionnel 800 k€

- priorisation d'opérations globales d'accessibilité

Evolution du budget d'investissement dédié aux travaux d'accessibilité des

bâtiments communaux

	2013	2014	2015	2016	2017
Accessibilité bâtiments :	407 550 €	203 500 €	164 700 €	294 790€	603 500 €

Entre 2016 et 2024, **166 établissements seront rendus accessibles**, avec ou sans demande de dérogations.

42 établissements ne sont pas rendus accessibles et feront l'objet d'une demande de dérogation.

La programmation des travaux d'accessibilité pour les grands équipements sera présentée à la Commission d'accessibilité de Grenoble en 2018.

Coût de la mise en accessibilité

Éléments de suivi : BP accessibilité des ERP 2016 et 2017

BP accessibilité des ERP 2016	
Secteur 1 Ecole élémentaire Anthoard	5300
Secteur 2 Piscine Jean Bron	10000
Ecole élémentaire Lucie Aubrac	6200
Ecole maternelle Jardin de Ville	12000
Ecole maternelle Paul Bert	8300
Antenne 2	2300
Locaux Hygiène et Sécurité	2880
Maison du tourisme	18000
Douches municipales des Minimes	1200
Muséum d'histoire naturelle	1980
Théâtre Ste Marie d'en bas	3000
Cinéma Juliet Berto	6100
Petit Théâtre	8000
Bibliothèque Centre-Ville	25000
Secteur 3 MJC Eaux Claires	3000
Ecole maternelle Sidi Brahim	15000
Ecole élémentaire Sidi Brahim	19000
Ecole maternelle Anatole France	5000
Bibliothèque des Eaux Claires	11990
Secteur 4 Piscine Clos d'or	31210
Ecole maternelle Bajatière	10900
Secteur 5 Centre de loisirs et culturel Malherbe	13000
Ecole maternelle Jean Racine	15200
Hôtel de Ville	7200
Ecole élémentaire Jules Ferry	7000
Groupe scolaire Ferdinand Buisson	9600
Secteur 6 Piscine sud Les Dauphins	10070
Ecole élémentaire Les Trembles	20000
Ecole maternelle Les Frênes	6360
TOTAL travaux	294 790

Dont 139 860 pour les écoles

BP accessibilité des ERP 2017		
Piscine Jean Bron	travaux sanitaire PMR, sécurisation des escaliers du bassin central	26 400
Gymnase Les Trembles programmés	sanitaires, vestiaires, douches, entrée, signalétique	55 000
Piscine Clos D'or	sécurisation des escaliers extérieurs et intérieurs et reprise rampe d'entrée	1 900
MJC Les Eaux Claires	porte accès Patio	5 000
MJC Lucie Aubrac	accessibilité totale (travaux sur 2017/2018)	75 000
Maison des Collines - Bureaux accueil - Bâtiment maternelle - Restaurant	Signalétique, barre de rappel sur porte PMR Création rampe d'accès extérieur, sécurisation escalier intérieur et extérieur Sécurisation escalier extérieur, mise en conformité porte	55 200
Ecole Élémentaire Nicolas Chorier	porte, visiophone, sécurisation des escaliers	43 000
Groupe Scolaire Ferdinand Buisson	Sécurisation des escaliers (tranche 2017 réalisations sur 2017/2018)	83 000
Ecole maternelle Léon Jouhaux	portes	4 000
Ecole maternelle Vallier	Visiophone (travaux 2018)	2 300
Ecole élémentaire Léon Jouhaux	portes	7 200
Ecole maternelle Malherbe - G. Philippe	Porte d'entrée et sortie de la salle de motricité	7 900
Ecole maternelle Jean Racine	visiophone, sécurisation des escaliers, mise en conformité sanitaire, portes d'accès	19 000
Ecole élémentaire Les Genêts	création WC PMR, sécurisation des escaliers	72 000
Police Municipale	boucle magnétique accueil	1 800
théâtre de poche	accessibilité totale : cheminements extérieurs, sécurisation escaliers, amélioration sanitaires	13 000
Musée de Grenoble	Sécurisation des marches d'escalier intérieures (étude en cours 2017/2018)	24 700
Bibliothèque d'étude et patrimoine - Lyautey	création d'un WC PMR au 6 ^{ème} étage	19 000
Théâtre 145	Création sanitaire, cheminements extérieurs, sécurisation escaliers	33 000
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)	Création WC PMR à l'étage, mise en conformité ascenseur	45 600
Espace 600	boucle magnétique (travaux 2017/2018)	9 500
TOTAL travaux 2017		603 500 €

Dont 238 400€ pour les écoles

5. Cadre bâti – Logements

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence habitat logement est devenue une compétence métropolitaine. Le programme local pour l'habitat PLH 2017-2022 de Grenoble-Alpes Métropole, définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes de la politique locale de l'habitat. Adopté le 10 novembre 2017, après avis des personnes publiques associées (communes, Etat...), ce document d'orientations précise notamment les principaux axes d'une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées.

Logements adaptés et accessibles et PLH

4 axes principaux sont définis afin de répondre aux besoins des personnes âgées et ou en situation de handicap. Ils sont repris dans la fiche action sur « la diversification des réponses aux besoins en logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »

1. Diversifier les réponses aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Définir les besoins en production de logements adaptés aux personnes en situation de handicap et de développer une offre de logements adaptés au vieillissement, aux personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap.

2. Prioriser et territorialiser les offres nouvelles afin de répondre aux besoins qui s'expriment et offrir l'environnement adéquat pour ces publics.

3. Favoriser la mise en relation offre adaptée / demande spécifique pour ces publics dans le parc social

Améliorer la connaissance des besoins et des souhaits des personnes âgées et/ou en situation de handicap, ...

Identifier et recenser les logements adaptés pour les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap et proposer une forme de labellisation de ces logements.

Elargir la bourse aux logements sociaux adaptés à l'échelle métropolitaine.

Relayer l'information disponible auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, notamment grâce au dispositif Autonom@Dom mis en place par le Département de l'Isère.

4. Développer une offre adaptée de logements pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap : Inciter les bailleurs sociaux à inclure une part de logements adaptés pour les personnes âgées ou en situation de handicap, par opération selon les secteurs (proximité des transports, commerces et services).

Bilan :

Adéquation Offre / Demandes de logements locatifs sociaux adaptés sur le territoire métropolitain
Dispositif Ville de Grenoble à l'origine, élargi par la Métropole (transfert de compétence Logement)

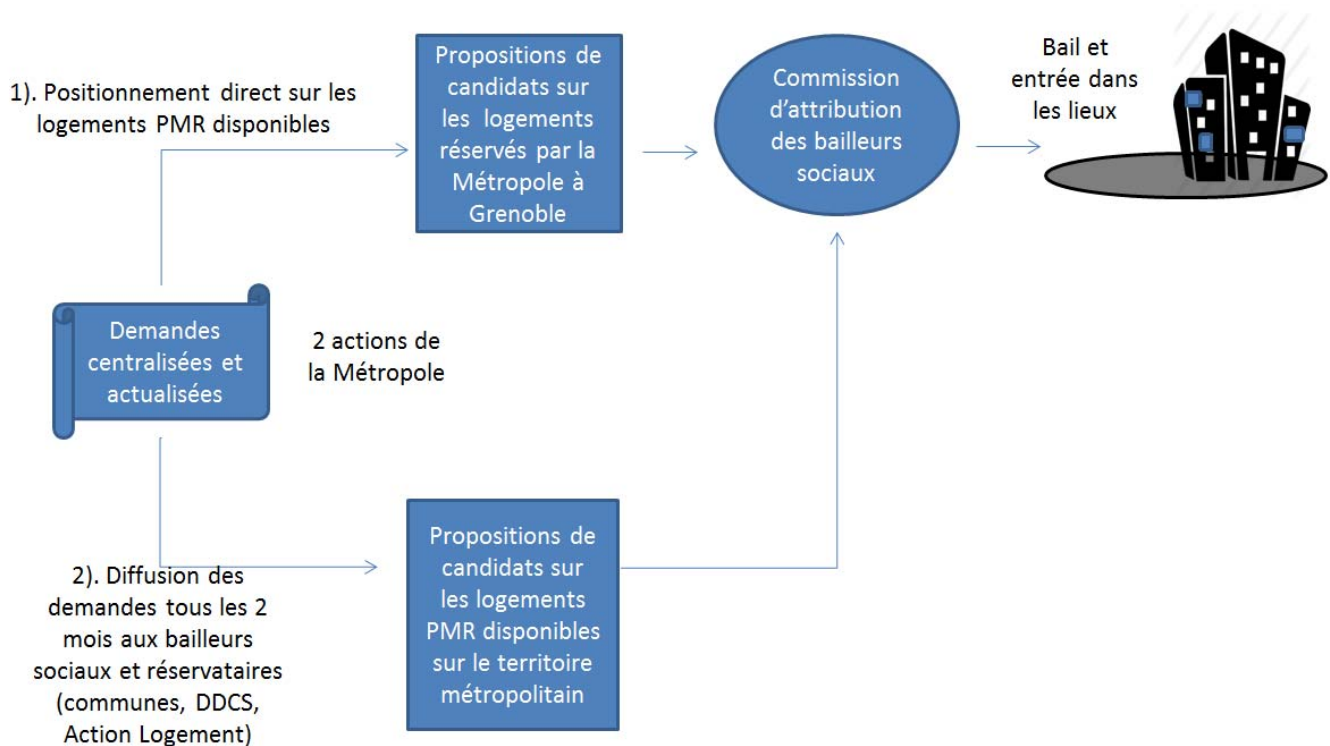
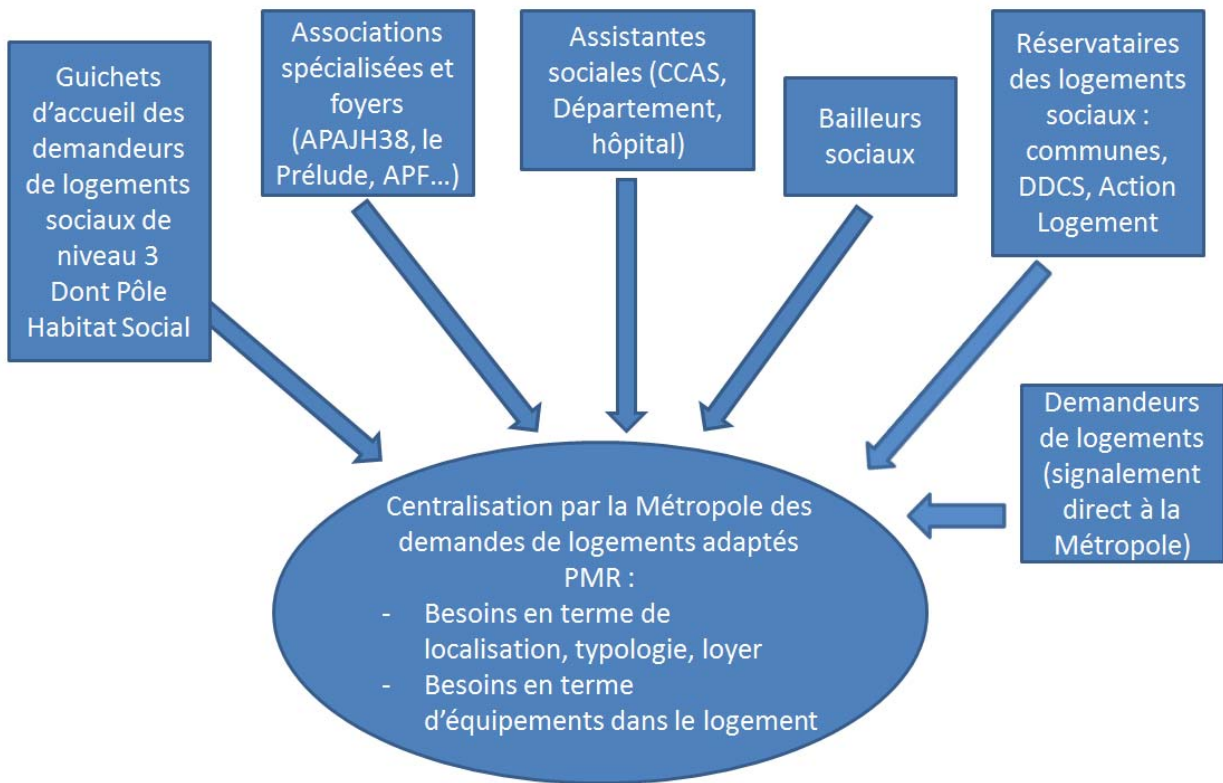
Public concerné :

Ménages ayant besoin d'un logement adapté PMR (personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique).

3 enjeux :

- Répondre aux demandes des PMR et s'assurer que les logements sociaux adaptés leurs sont proposés.
- Connaître les besoins.
- Orienter la production d'offre nouvelle.

Un dispositif partenarial permettant de recenser et de qualifier les demandes



Bilan 2017 pour Grenoble

91 demandes

45% des demandes signalées par le Pôle Habitat Social

53% de personnes seules, 21% de couples avec enfants, 13% de couples sans enfants, 13% de familles monoparentales

83% des demandeurs ont de faibles ressources (PLAI)

Typologies demandées : 41% T3, 33% T2, 26% T4 et +

Motif principal de la demande de logement (73%) : inadaptation du logement actuel
Attributions réalisées à Grenoble sur les logements réservés par la Métropole (du 01/01 au 15/11/2017) :

Durée d'attribution moyenne en 2017 : 21 mois

31 attributions, 20 refus

6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services, cultures, sports, loisirs...)

6.1 Les Référents Handicap et Accessibilité de la Ville de Grenoble

La Ville de Grenoble compte **30 référents Handicap/Accessibilité** dans différents services : Espaces verts, urbanisme réglementaire, droits de voirie, bâtiments, espaces publics, 6 antennes mairie, promotion de la santé et santé scolaire, sports, culture, ressources humaines, jeunesse et vie associative ainsi que dans les musées : Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle.

Les référents :

- relaient l'information et les demandes des habitants auprès des services
- sont formés à l'accessibilité
- contribuent au « mieux vivre ensemble »

6.2 Point sur la scolarisation des enfants handicapés

Le Service municipal de Santé scolaire (Direction Santé Publique et Environnementale) est mobilisé de façon pluridisciplinaire dans différentes phases concernant l'enfant porteur de handicap : dépistage infirmier, bilan médical, orientations, certificat médical MDA si nécessaire, accompagnement à l'orientation et à la prise en charge, dépistage bucco-dentaire, langage, protection de l'enfance...

Les enfants en situation de handicap sur les années scolaires 2015-2016

Ce service est composé de 5 équipes pluridisciplinaires réparties sur le territoire communal.

Les équipes interviennent auprès des enfants scolarisés et de leurs familles (14 871 enfants en 2015-2016), de la maternelle au CM2, des écoles publiques ou privées.

Ce service propose aux familles des enfants handicapés scolarisés en classe ordinaire ou en classe spécialisée un accompagnement médico-social afin de favoriser l'intégration scolaire de ces enfants.

Les assistantes sociales accompagnent environ 240 enfants chaque année.

Le nombre d'enfants en classe spécialisée appelée CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) jusqu'en 2015 et ensuite ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est stable pour ces 2 années :

- 149 enfants répartis dans 14 classes de 12 élèves au maximum:
- 9 ULIS accueillent les enfants ayant des déficiences ou troubles intellectuels
- 2 ULIS accueillent les enfants déficients visuels
- 3 ULIS accueillent les enfants déficients auditifs

Les ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) proposent des activités physiques adaptées dans 10 ULIS (1 séance hebdomadaire pendant toute l'année) auprès de 117 enfants chaque année.

Les enfants en situation de handicap sur l'année scolaire 2016-2017

La ville compte 14 985 enfants scolarisés.

Une ULIS (enfants ayant des déficiences ou troubles intellectuels) a été créée, portant à 160 le nombre d'enfants porteurs de handicaps scolarisés en ULIS.

Dans le cadre de la refondation, les missions des assistantes sociales et des éducateurs des activités sportives spécialisées ont été transformées et une réflexion concernant ce public spécifique a été menée, afin de proposer des actions dès le début d'année 2017.

Le service de santé scolaire a été réorganisé en deux pôles : le pôle Prévention et Education à la Santé et le pôle médical. Le pôle Prévention et Education à la Santé est intervenu dans le champ du handicap sur deux versants : animations collectives et accompagnement social.

A partir de début janvier 2017, les deux ETAPS ont proposé des séances hebdomadaires d'éducation physique adaptée auprès des enfants des ULIS. Au total : 232 séances d'une heure auprès de 49 enfants

A partir de fin janvier 2017, les assistantes sociales sont intervenues, uniquement sur sollicitation des médecins du service, auprès de 33 enfants, en amont de la reconnaissance de handicap ou dans le cas de situations complexes (difficultés d'acceptation du handicap, soins non mis en place...). Il s'agit d'un accompagnement intermédiaire de 6 mois maximum, réévalué si besoin.

Le pôle Médical : les équipes du pôle médical continuent à exercer les mêmes missions auprès des enfants porteurs de handicap à l'école, en amont de la reconnaissance de handicap et pendant le suivi de leur scolarisation, qu'ils soient en ULIS ou en classe ordinaire : dépistages et bilans médicaux, certificats médicaux pour la MDA si nécessaire.

Les médecins participent également aux réunions d'équipe éducative ou d'ESS à l'école afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille.

En 2016-2017, les médecins ont participé aux ESS pour 219 enfants afin de veiller au meilleur aménagement scolaire possible, en lien avec les partenaires. 108 bilans médicaux ont été réalisés dans le cadre du suivi des enfants porteurs de handicap.

6.3 L'emploi des personnes handicapées à la Ville de Grenoble

Une nouvelle convention triennale et tripartite a été signée avec le FIPHFP

Convention de Grenoble – CCAS et Grenoble- Alpes Métropole pour 2017-2019

Les 3 objectifs principaux :

- Poursuivre le dispositif de maintien dans l'emploi
- Améliorer les conditions de travail, d'accueil et d'intégration professionnelle par un accompagnement pluridisciplinaire
- Garantir le recrutement de travailleurs en situation de handicap

Bilan 2016 de l'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Grenoble

Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de **9.65 %** au 1 janvier 2016 soit 275 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

En 2016

- 1 personne recrutée sur un poste permanent
- 3 personnes recrutées en apprentissage
- 1 personne recrutée en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)

Le personnel en situation de handicap

- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi appartiennent pour 57 % à la filière technique
- la répartition femmes/hommes est homogène
- 69% des agents en situation de handicap ont plus de 50 ans

Maintien dans l'emploi

Amélioration des conditions de travail

- Mise en place de 13 Auxiliaires de Vie Professionnelle, et 12 analyses de poste
- 63 agents ont bénéficié d'une adaptation aux postes de travail
- 12 agents ont bénéficié de formations techniques et d'accompagnement individuel
- 7 formations et sensibilisations
- 56 agents rencontrés au moins une fois en entretien individuel

Amélioration des conditions de vie sociale

Initiatives prises : participation à l'achat de prothèses auditives pour 4 agents, et ajout de 2 jours de congés exceptionnels. 234 agents ont bénéficié de chèque vacances en 2016

Perspectives 2018

Développement d'actions communes avec le CCAS et la Métro autour de l'information et de la sensibilisation

	Aide FIPHFP	Participation ville
2016	276 K€	40 k€
2017	160 K€	96 k€
Budget prévisionnel 2018	192 K €	
Budget prévisionnel 2019	177 K €	

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La Ville de Grenoble a une longue tradition de travail en concertation avec les associations de personnes handicapées, les usagers et les unions de quartiers.

La Ville de Grenoble a développé un service expert en matière d'accessibilité, la mission Accessibilité Handicap (Ville de Grenoble/Grenoble Alpes Métropole), avec pour missions :

- le conseil en accessibilité sur les projets :
- la réalisation de fiches techniques relatives aux différents types de handicaps, consultables sur le site de la Ville :
- la formation, sensibilisation du personnel à l'accessibilité
- l'organisation du concours des commerces accessibles (12^{ème} édition en 2018) en lien avec Grenoble-Alpes Métropole. Un label, associé au concours, récompense les réalisations

exemplaires. Des aides aux travaux d'accessibilité sont accordées dans le cadre d'un dispositif métropolitain.

8. Conclusion

L'année 2016 a été marquée par :

1^{ère} année de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

L'année 2017 a été marquée par :

Signature de la convention entre le FIPHFP et 3 collectivités territoriales : Ville de Grenoble, CCAS et la Métropole

La fin des travaux du pôle d'échange multimodal (gare de Grenoble)

Etude liée à la mise en place des registres d'accessibilité

La 9^{ème} édition du Mois de l'accessibilité en ville dédiée à l'enfance et la jeunesse

9. Fiche de synthèse 2016

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité (PAVE) : 2005
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation : 1050 en 2016
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2016 : 2,71 %
4. Nombre de kilomètre de voirie (total ou diagnostiqués) : 210 km
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2017 : 69%
6. Nombre de feux (carrefour) en 2017 : nc
7. Nombre de feux sonores en 2017 : nc
8. Nombre de carrefours (abaissé de trottoir et passage piéton) (total ou diagnostiqués) : 1306
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles en 2016 : 60%

9.2 Services de transports collectifs et inter-modalité

- 10.
11. Le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA – Ad'AP) des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise 2016 - 2018 a été arrêté par le Préfet de l'Isère le 29 août 2016
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné : 5 lignes de tram accessibles, 18 lignes de bus accessibles, 22 lignes de transport à la demande accessibles sur 23
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport : réseau tram : 82 stations (100% accessibles), réseau bus : 950 arrêts (soit 86% accessibles)
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2016 : 49 quais de bus aménagés entre avril 2016 et mai 2017
15. Nombre de matériel roulant par service de transport, tram : 103 rames accessibles (100% du parc), bus : 229 véhicules accessibles (100% du parc)
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles : acquisition de 14 autobus standards hybrides et accessibles en 2016

17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : projet de Pôle d'échange multimodal, livré en 2017
18. Site internet : www.tag.fr nouveau site internet lancé en juin 2017
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : 6 remarques d'usagers en 2016
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite : 46 042 voyages réalisés en 2016 sur le service Flexo+ PMR
21. 60% des points d'arrêts du périmètre de la métropole grenobloise sont accessibles. 90% des arrêts desservis par les lignes Chrono et Proximo sont accessibles
22. Le périmètre de l'intercommunalité est passé de 28 à 49 communes au 1^{er} janvier 2014

Source : SMTC

9.3 Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement :

23. Nombre d'ERP publics communaux : 225
24. Nombre d'ERP privés : NC
25. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics communaux : 100% des ERP de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie au 31 décembre 2014
26. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2016 : 38% accessibles en toute autonomie quel que soit le handicap et 29% praticable avec un accompagnement.
27. Nombre de logements sociaux recensés sur Grenoble : 19 115 au 1^{er} Janvier 2016, soit 2.04 % des résidences principales
28. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2015 : NC
29. Nombre de résidences principales : 86 226
30. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2015 : NC

9.4 Thématiques et actions spécifiques portés par la CCA :

31. Indicateurs de la collectivité : au 1^{er} janvier 2016, 9.65% de salariés de la ville sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi

9.5 Gouvernance et pilotage :

32. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux quartiers : NC, compétence Grenoble-Alpes métropole
33. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux zones ou secteurs accessibles : idem
34. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux itinéraires à enjeux : 69% des cheminements accessibles
35. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux pôles générateurs de déplacements : idem
36. La Commission grenobloise d'accessibilité, créée en 2007, contrôle le respect des règles d'accessibilité dans les projets et les dossiers d'urbanisme (avec un représentant pour chaque type de handicap). Un groupe de visite vérifie le respect des règles d'accessibilité dans les constructions.

9.6 Budget annuel

Budget primitif 2016/2017 (en €) portant sur l'existant, les opérations neuves intègrent dès l'origine l'accessibilité

Investissement

2016	Montant
Aménagements de trottoirs (budget Métro)	207 500 €
Travaux sur bâtiments	294 790 €
2017	
Aménagements de trottoirs (budget Métro)	315 000 €
Travaux sur bâtiments	603 500 €